

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Horaires atypiques autres que le travail de nuit »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ **Contexte :**

L'Anses a été saisie le 22 mars 2011 par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) pour procéder à une évaluation des risques sanitaires pour les professionnels exposés à des horaires atypiques, notamment ceux soumis à un travail de nuit, qu'il soit régulier ou non. La CFTC s'interrogeait, dans sa demande, sur l'élargissement possible des conclusions émises par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) en 2007 à l'ensemble des travailleurs soumis à des horaires atypiques.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de la question, mais aussi de l'existence de nouvelles données scientifiques publiées depuis la parution de la monographie du Circ en 2007, notamment concernant les effets de la lumière sur les rythmes circadiens, l'Anses a proposé de répondre à la question posée en deux temps. Ainsi, les effets du travail de nuit ont été étudiés en premier lieu, aboutissant à un avis et un rapport d'expertise collective publiés en 2016.

L'Anses souhaite aborder à présent les effets sur la santé des autres formes d'horaires atypiques, dont l'identification précise reste un enjeu.

La réalisation d'une expertise collective relative aux horaires atypiques non-traités dans le cadre de l'expertise de 2016 doit permettre de mieux comprendre les effets du travail en horaires atypiques sur la santé et leurs mécanismes de survenue, dans l'objectif de mieux protéger la santé des travailleurs.

■ **Rôle et missions :**

Au travers d'une analyse de la littérature, d'auditions et d'exploitations de données d'enquête, le groupe de travail aura pour objectif :

- de définir, au-delà du travail de nuit et posté, les autres formes d'horaires atypiques ;
- d'identifier et lister les effets éventuels en matière de santé physique et mentale, ainsi que les répercussions socio-familiales en lien avec des types d'horaires atypiques ;
- de comprendre et expliquer la survenue des effets sur la santé (mécanismes biologiques, déterminants environnementaux et sociaux, etc.) et préciser autant que possible les modulateurs de la survenue de ces derniers.
- d'analyser les facteurs ayant fait évoluer le recours aux différents types d'horaires atypiques identifiés.

L'ensemble de ce travail pourra conduire à l'identification de recommandations pour la protection de la santé des travailleurs.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le groupe de travail sera composé d'une dizaine d'experts, dont un président désigné parmi ses membres. Il sera rattaché au Comité d'experts spécialisé « Agents Physiques et nouvelles technologies ».

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent des sciences du vivant, spécifiques à la santé au travail mais aussi des sciences humaines et sociales. Les compétences spécifiquement recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées » pour la constitution du groupe de travail.

Le groupe de travail se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion tous les mois. L'objectif initial est que ces travaux soient finalisés 24 mois après la mise en place du GT.

Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique de tous les documents ainsi que par la contribution à la rédaction du rapport d'expertise.